



# ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE & DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches

## ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr.; Six mois, 4 fr.  
Un Numéro, 15 centimes.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.

## ANNONCES :

Correspondants chargés de les recevoir

A Paris MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5

Laflite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8

A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

Reclames. 50 c. la ligne.

Répétées 3 fois, 30 c. Répétées 6 fois, 15 c.

Annances ordinaires. 20 c. la ligne.

Répétées 3 fois, 15 c. Répétées 6 fois, 10 c.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1870, dans les 5 journaux suivants : Le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Nontron*, le *Écho roannais*, le *Journal de Roanne*, le *Courrier de Roanne*.

Partant de Roanne, les lettres sont affranchies à 10c. pour les communes suivantes : Balbigny, Chertier, Commaille, Verrey, Cordelle, Languy, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Ville rest, Vougy.

## S'ADRESSER

Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces, A MM. Marion et Vignal, imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville.

ON S'ABONNE

A Roanne, chez tous les libraires.

A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire.

A Lyon, chez M. Fournier.

A Paris, chez MM. Havas, Laflite-Bullier et Cie.

Dernière levée de la boîte au bureau.

7 h. du matin. Distribution en ville et service rural

11 h. 30 matin. Balbigny, Montbrison, St-Etienne —

Lyon, St-Symphorien, Tarare — Vichy — Clermont

Moulins.

3 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval — Lyon

6 h. 30 soir. Belmont, Charlieu, Thizy.

7 h. 20 soir. Paris, Clermont, Moulins.

9 h. 20, soir. Lyon, Villefranche, Mâcon, Saône-et-Loire

10 h. soir. Lyon — Tarare, Montagny — St-Etienne

Montbrison, Feurs, Charlieu, Paris, Clermont.

## LA RÉPUBLIQUE ET LA GUERRE CIVILE

Nous n'avons nullement l'intention d'engager ici un débat sur la forme du gouvernement, soumis, avant tout, au principe de la souveraineté nationale, voulant un régime libéral et constitutionnel qui, sous quelque nom que ce soit, assure, à tous les degrés, l'exercice des droits de chacun, nous nous inclinons avec respect devant la volonté du pays, et nous ne reconnaissons d'autre organe de cette volonté que l'Assemblée sortie du suffrage universel.

Cette Assemblée a défini elle-même sa mission, lorsque, dans une proclamation adoptée à l'unanimité, et d'accord avec le gouvernement, elle a dit au mois de mars dernier, au peuple et à l'armée : « Nous conserverons intact le dépôt que vous nous avez confié pour sauver, organiser, constituer le pays. »

C'est là, en effet, le mandat que les électeurs ont donné aux représentants. L'*Echo Roannais*, qui l'a ainsi exposé lui-même, avant les élections, et qui, sur de tels principes, a vu passer tout entière au scrutin, la liste recommandée dans ses colonnes, a, plus qu'aucun autre, le droit de l'affirmer.

Mais, sans entrer dans un débat qui demeure réservé, nous ne pouvons nous expliquer l'illusion qui porte certaines personnes à se persuader que la proclamation de la République par l'Assemblée mettrait fin à la guerre civile.

Quoi qu'en disent les commérages recueillis par certains journaux, cette illusion n'est nullement partagée à Versailles par les esprits clairvoyants et sages de la gauche républicaine. Elle a repoussé une proposition de M. Louis Blanc tendant précisément à demander à la Chambre cette proclamation ; elle l'a repoussée comme un moyen infailible de rallumer les divisions et de compromettre le but qu'on voulait atteindre. Les journaux appartenant à la même nuance tiennent le même langage. Le *Temps*, a publié une lettre de son rédacteur en chef, M. Neffler, homme estimé de tous les partis, et qui ne peut être suspect qu'aux comméaux. Cette lettre, qui rend hommage à l'Assemblée, conclut à la parfaite

inutilité, au point de vue de la pacification, de la proclamation que l'on demande. L'*Avenir national*, par d'autres motifs moins bienveillants pour la Chambre, aboutit aux mêmes conclusions ; il fait remarquer avec grande raison que, si l'Assemblée n'est pas républicaine, ce n'est pas d'avoir proclamé la République qui la rendra telle ; et que, si elle l'est, ce n'est pas par des paroles, mais par des institutions qu'elle fondera ce gouvernement.

On objecte les adresses des conseils municipaux, moins nombreuses qu'on veut bien le dire, mais considérables, nous le reconnaissons, par l'importance des villes qu'ils représentent.

Assurément, il faut tenir compte de ces manifestations, et nous sommes trop convaincus des intentions respectables de plusieurs de ceux qui, ont signé ces adresses, pour nous permettre de les dédaigner.

Mais enfin, si importants qu'ils soient, ces conseils ne sont pas toute la France. Sommes-nous, oui ou non, sous la loi du suffrage universel ? Sommes-nous, oui ou non, sous le régime de la souveraineté nationale ? Et, si l'on consultait toutes les communes de France, croit-on qu'elles donneraient la même réponse ? Le temps n'est pas loin où les villes envoyaient des adresses de ce genre à la délégation de Bordeaux, où 50,000 personnes se pressaient autour du balcon de M. Gambetta et l'acclamaient avec transport. Il semblait alors, à entendre les mêmes organes, que la France eût parlé par leur bouche.

Qu'est-il arrivé pourtant ? C'est que, consultée, la France a repoussé hautement ces prétendus mandataires, et que dans la Girone même où M. Gambetta avait reçu cette ovation ni lui, ni aucun de ses partisans n'a été élu.

On nous répondra qu'il y a des campagnes, que ce sont les ruraux qui ont fait la majorité. D'accord : ce sont aussi les campagnards qui cultivent la terre dont les produits nous font vivre ; ce sont les ruraux qui font nos armées.

Mais laissons-là ces distinctions : il n'y a

en France que des citoyens, exerçant les mêmes droits.

Par contre, habitants des villes et des campagnes, ils sont tous soumis, à la même loi : le suffrage universel.

Cette loi, ce ne sont pas les campagnes qui l'ont inventée : ce sont les villes, c'est Paris c'est la République qui, en 1848, l'a imposée à tous. Apparemment ceux qui l'ont faite, n'ont pas mis pour condition que le suffrage universel serait toujours de leur avis : ils ont vu dans cette loi le moyen le plus sincère d'exprimer la volonté nationale.

Qu'ils sachent donc s'incliner devant cette volonté. C'est bien le moins que ceux qui ont inventé une loi, la respectent.

## Elections municipales

On profite de l'approche des élections municipales pour semer la division entre les habitants de la cité, et le moyen qu'on emploie est le même que l'on a toujours vu mettre en œuvre aux époques de nos discordes civiles. On cherche à discréditer les gens d'ordre en les affublant de l'épithète de monarchistes et de partisans de l'ancien régime ; et on range ses amis dans une autre catégorie que l'on appelle celle des républicains, oracée de toutes les vertus et de tous les mérites imaginables.

Nous demandons, d'abord, si c'est bien d'élections municipales qu'il s'agit et ce qu'on a à y faire, dans ce cas, la monarchie ou la république. Nous voudrions savoir si, pour arrêter le budget d'une commune, ouvrir un chemin ou décider la construction d'un bâtiment, la première condition requise est d'avoir fait profession de républicanisme de l'avant-veille.

Nous voudrions aussi qu'on nous fit voir un parti assez riche en hommes instruits et capables pour avoir la prétention de fournir, à lui seul, les membres d'une assemblée quelconque, et pour donner l'exclusion à tous ceux qui, en cherchant à servir de leur mieux, les intérêts de la ville, demandent cependant à conserver quelque indépendance de caractère et quelque liberté d'opinions.

profond de ce souterrain, on entendait son haleine aussi tranquille, aussi régulière que celle d'un enfant endormi.

Enfin, jugeant le repos suffisant, elle dit : — Un dernier effort, allez !... Le jour ne peut tarder à paraître, et si l'on nous surprenait... Je veux vous ramener à la rue du Candiejo, comme je vous l'ai promis.

— En ce cas, senora, répondit Blancménénil avec un accent brusque qui ne lui était pas ordinaire, abrégé le chemin le plus possible. Je vous le répète, cette besogne de croque-mort me répugne extrêmement, et quel que soit mon désir de vous rendre service... D'ailleurs, j'éprouve un malaise inexplicable, et si le trajet venait à se prolonger, la force me manquerait peut-être.

L'inconnue ne répondit pas, mais les paroles du lieutenant parurent lui donner un redoublement d'activité. Elle alla ouvrir la porte de la rue ; puis elle aida Blancménénil à recharger le cadavre, et le soutenant elle-même en partie, ils sortirent du passage.

L'officier, malgré l'embarras de sa situation, remarqua très-bien que la porte qu'ils venaient de franchir était basse, vieille et dissimulée dans un grand mur qui semblait dépendre d'un important édifice. Mais l'Espagnole ne lui permit pas de se retourner et l'entraîna rapidement.

La promenade dans le dédale compliqué des rues environnantes recommença, mais cette fois Blancménénil n'avait plus les idées joyeuses qui le soutenaient précédemment ; son fardeau l'écrasait et au bout d'une centaine de pas, sa démarche redevenait chancelante. L'inconnue n'essayait plus de lui faire faire des détours inutiles, quoique elle s'efforçât en ora de le dépister, en le conduisant par les rues les plus solitaires, les plus tortueuses et les plus obscures. Le malheureux jeune homme haletait, poussait des gémissements, et suppliait sa compagne de faire une nou-

Allons, c'est toujours le même spectacle qui recommence. Plus ça change, comme dit Alphonse Karr, plus c'est toujours la même chose.

C'est toujours une coterie qui cherche à s'emparer des affaires municipales de Roanne et à en fermer la porte, pour ne la rouvrir, d'un batant, qu'à ceux qui se présentent munis du mot de passe et de l'estampille voulue. A la bonne heure, mais nous doutons que les affaires de la ville finissent par se bien trouver de cet esprit d'exclusivisme et d'intolérance.

Faire des élections municipales un terrain neutre où les hommes honnêtes et de bonne volonté se fussent rencontrés, à quelque parti qu'ils appartenissent, et c'est ce qu'indiquaient la logique et la largeur des idées, et ce qu'ont toujours pratiqué, d'ailleurs, les pays vraiment dignes du nom de p.-y. libres.

On aime mieux passionner ces élections et faire un conseil politique d'un conseil local, à attributions délimitées et précises.

Soit, mais c'est renverser tous les principes. C'est mettre la passion et le débat ardent là où il ne devrait y avoir que calme examen et délibération d'affaires. Encore une fois, c'est confondre toutes les idées, c'est renverser tous les principes, et, nous le demandons, quel régime a plus besoin de respecter les principes que le régime républicain.

L'avenir dira qui aura eu le plus de libéralisme et de sagesse, de nous qui voulons ouvrir toutes grandes les portes du conseil municipal, ou de ceux qui ne veulent que l'entre-bailler pour leurs amis.

## LES CHAMBRES SYNDICALES.

Avez-vous lu le rapport des délégués des chambres syndicales, présenté au syndicat général de l'union nationale ? Il est très instructif pour ceux qui persistent à dire que l'Assemblée nationale eût évité la guerre civile en établissant son siège à Paris.

Nous recommandons surtout le passage suivant, que nous croyons devoir reproduire textuellement pour l'éducation de nos lecteurs :

Arrivés à Versailles, le vendredi 7 avril, à cinq heures du soir, après neuf heures de route, nous

velle halte ou du moins de ralentir le pas ; mais elle se bornait à lui dire distraitemment :

— Courage !... Nous approchons... Encore un effort, au nom de la *purissima*.

Et l'on continuait à avancer.

Chose singulière ! quoique Blancménénil, à bout de vigueur et de patience, fût maintenant libre de se dérober à cette abominable corvée, l'idée ne ne lui en vint pas un seul instant. Ses perceptions étaient confuses, sa volonté s'engourdissait. Il subissait, sans s'en rendre compte, le despotisme de cette femme si impitoyable. Lui, d'ordinaire si impétueux et si hardi, ne songeait pas à rejeter sur le pavé son indigne fardeau et à dire à sa persécutrice : « Que vous le vouliez ou non, je n'irai pas plus loin. »

Un danger se révéla bientôt d'une manière inopinée.

Au tournant d'une rue, Blancménénil et l'Espagnole se trouvèrent tout à coup face à face avec un garde de nuit. Le sereno, quand il vit ce groupe étrange, interrompit son chant monotone, mit sa pique en travers du chemin et, élevant sa lanterne, demanda avec étonnement :

— *Santa Maria !* qu'est-ce-ci ?

Nous savons que, soit fatigué, soit ahurissement, l'officier était incapable de répondre ; mais l'inconnue s'empressa d'intervenir. Cachant avec soin son visage dans sa mantille, elle répondit au sereno d'un ton assuré :

— Ami, c'est mon mari, le pauvre Pepe. Il est ivre ; et il s'est battu contre un *baratero* dans un cabaret de la *Macarena*... Ce brave français a bien voulu m'aider à le transporter chez nous. Que tous les saints du paradis le récompensent pour sa bonne action !

Cette explication était assez naturelle et le garde parut disposé à s'en contenter. Cependant, ayant aperçu des gouttes de sang desséchées sur les vêtements du mort, il dit en souriant :

— Hum ! on aura joué de la *navaja* sans doute, et votre Pepe a reçu quelque vilain coup.

## FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

### UN DRAME AU COUVENT

HISTOIRE VÉRITABLE

PAR ÉLIE BERTHET

V  
LES SUITES D'UNE IMPRUDENCE

Le corridor voisin, comme l'avait soupçonné Blancménénil, était éclairé de distance en distance par des lampes suspendues à la voûte et qui, à cette heure avancée de la nuit, ne projetaient plus qu'une lueur lugubre. Cependant on pouvait voir, sur un côté de la galerie, un grand nombre de portes espacées régulièrement, tandis que l'autre côté était percé de fenêtres gothiques. Derrière ces portes, on entendait maintenant avec netteté cette espèce de frémissement qui avait inquiété l'inconnue. Sans doute il y avait lieu de craindre que l'une d'elle ne s'ouvrit tout à coup, car la conductrice, si hardie jusque-là, éprouvait parfois des soubresauts convulsifs et serrait le manche de son styilet, comme si elle se fût attendue à une attaque.

On franchit néanmoins sans accident cet interminable corridor, et on atteignit l'escalier. Là l'Espagnole sembla respirer plus librement. En revanche, les difficultés se multipliaient pour Blancménénil. Chargé d'un poids gênant, il avait beaucoup de peine à descendre les marches où régnait une obscurité complète. Si sa compagne ne l'eût aidé maintes fois, il aurait été dans l'impuissance d'avancer. Ce mauvais pas franchi, on se trouva dans la cour qu'éclairaient les rayons de la lune.

nous mimes immédiatement en rapport avec quel- que député, et grâce plus particulièrement à l'obligeante courtoisie de M. Paul de Rémusat, nous pûmes obtenir, presque à l'instant même, la réunion dans l'un des bureaux de la Chambre, d'un certain nombre de membres de la droite, appartenant plus spécialement à la nuance marquée par MM. Johnston, Germain et le baron Lésperat.

Nous nous appliquâmes, dans ce colloque, à éclairer la conviction de nos honorables auditeurs, un peu troublée peut-être par l'atmosphère de Versailles, par les bruits faux ou exagérés qui circulent, par le fâcheux empressement avec lequel certains journaux s'emparent pour irriter la querelle.

Nous essayâmes de faire entendre à ces messieurs qu'il ne faut point confondre le mouvement de Paris avec la surprise de Montmartre, qui n'en a été que l'occasion et le point de départ; que ce mouvement est profond et général dans la conscience de Paris; que le plus grand nombre de ceux-là mêmes qui, pour une cause ou pour une autre, s'en sont tenus à l'écart, n'en désavouent point pour cela la légitimité sociale et la fatalité historique; que le démembrement des empires est un legs fatal des excès de la centralisation; que l'agitation communaliste survenue à Paris et dans diverses localités de la France est précisément la manifestation des forces de décomposition latente qui s'agitent sous l'unité triomphante de l'empire; que ces forces ne pouvant, de leur nature, être comprimées, il faut, en bonne politique, les secondar pour s'en rendre maître et non point les exaspérer en les combattant; qu'ainsi dirigée et réglée, l'expansion des tendances communalistes ou même provincialistes ne saurait être un danger pour le pays; mais qu'elle serait, tout au contraire, le signe et le gage de sa reconnaissance, puisqu'elle attesterait la reprise de la vie locale dans tout ce grand corps étendu par la décentralisation; qu'en somme, en ce qui concerne spécialement le mouvement de Paris, la vraie solution politique serait, selon nous, de laisser à Paris la pleine liberté et l'entière responsabilité de sa tentative d'imitation, en se contentant de mettre le pays à couvert des chances qui pourraient en résulter, c'est-à-dire en établissant ailleurs qu'à Paris, au moins jusqu'à ce que la période critique soit passée, le centre politique de la France.

Le ton général de ce document est calme, posé, méthodique; il indique clairement qu'il émane d'une puissance qui connaît sa force et qui parle en conséquence.

Les délégués des chambres syndicales disent franchement que le mouvement de résistance de Paris contre l'Assemblée nationale est plus profond, plus général qu'on ne le supposait; la surprise de Montmartre n'en a été que l'occasion et le point de départ. Il résulte de cet aveu que ce mouvement de résistance était organisé depuis longtemps et sur les bases les plus larges par les syndicats et la société internationale représentée par le comité central et fédéral.

L'Internationale s'est déjà fait connaître par les grèves du Creuzot; mais on demande ce que sont les chambres syndicales?

La question est opportune. On ignore généralement, en province, et surtout à Paris, si ce n'est dans le monde des affaires, ce que peut être cette puissance qui se révèle tout à coup avec un système hiérarchique établi, des forces disciplinées, et vient, au nom de Paris révolté, discuter les conditions de la paix avec le gouvernement légal.

Notez bien que les chambres syndicales ne parlent pas au nom de la Commune, qu'elles tolèrent momentanément pour les besoins de la cause; elles agissent de leur propre mouvement, de leur propre autorité, sachant bien qu'elles n'ont d'autre puissance rivale à craindre qu'à ménager que la société internationale, recrutée spécialement parmi les ouvriers cosmopolites. Il y a alliance et accord mutuel entre les syndicats qui représentent les intérêts purement parisiens et l'Internationale qui représente des intérêts de solidarité sociale européenne. Il y a alliance pour combattre et vaincre l'ennemi commun, c'est-à-dire le gouvernement de Versailles et l'Assemblée nationale.

D'après des renseignements puisés à bonne source, voici comment se sont établies les chambres syndicales:

— Bah! des égratignures seulement... Mais, bonsoir! Il faut que nous le portions dans son lit.

— Alléluia! Dieu! répliqua le sereno.

Il releva sa pique, continua son chemin, et recommença son cri lugubre au milieu du silence.

Cette rencontre fit comprendre à Blancménéil et à sa compagne la nécessité d'en finir. L'Espagnole conjura encore René de marcher plus vite. René, de son côté, en dépit de son accablement physique et moral, comprenait dans quels mortels embarras il pouvait se trouver, si on le rencontrait portant ce cadavre, et en compagnie de cette femme suspecte. Aussi parut-il recouvrer subitement une vigueur nouvelle et il avança avec rapidité.

Mais cet effort fut le dernier; bientôt Blancménéil sentit la tête lui tourner. Ses mains crispées ne pouvaient plus maintenir en équilibre le fardeau qui pesait sur ses épaules. Il s'arrêta.

— Señora, dit-il d'une voix éteinte, je ne saurais aller plus loin...

Comme il ne recevait pas de réponse, il chercha des yeux sa conductrice qu'il croyait toujours à son côté; elle venait de le quitter furtivement et il l'entrevit fuyant au milieu des ténèbres.

Il se sentait incapable de la poursuivre et ne l'osa pas. Il poussa une exclamation de soulagement, laissa tomber le cadavre sur le pavé, et tâcha de s'orienter. Un regard lui suffit; il se trouvait dans la rue du Candilejo, à quelques pas seulement du monument de Pierre-le-Cruel, dont la lanterne projetait une faible lueur sur les maisons voisines.

Pendant qu'il demeurait tout étourdi, à la même place, un homme s'élança d'un enfoncement de la muraille, et une voix bien connue s'écria:

— René! mon cher Blancménéil, est-ce toi enfin? Que Dieu me pardonne! Je craignais de ne jamais te revoir!

Sous le gouvernement impérial et avec son assentiment, des courtiers de commerce ou agents d'affaires entreprenants, faiseurs, intelligents et doués d'un esprit pratique et peu rêveur, dans le but, non avoué de se créer des positions lucratives et influentes, eurent l'idée de grouper, par corps d'état, les principales industries du commerce de Paris.

L'idée était simple et facile à mettre en œuvre. Il s'agissait seulement d'avoir des commis, connaissant bien la place et assez actifs pour courir les magasins par rues et par étages, endoctriner les intéressés et les enrôler par catégories de spécialités. Paris fourmille de gens tout préparés pour cette besogne.

Ainsi, par exemple, un agent s'adressait à un cordonnier et lui disait: « Les industriels qui s'occupent spécialement des articles concernant la chaussure ont pensé à se grouper et former une société pour défendre et surveiller leurs intérêts généraux et particuliers.

Les membres de la société, une fois réunis, éliront à la majorité des voix une chambre syndicale nommée pour un temps déterminé, chargée spécialement de veiller aux intérêts du corps d'état et de résoudre, sans l'intervention contentieuse du tribunal de commerce, les différentes difficultés qui peuvent survenir entre producteurs et acheteurs, patrons et ouvriers, etc.

Le tribunal de commerce est un pouvoir éminemment aristocratique dont les membres sont pris exclusivement parmi les notables; la liste des notables est fermée pour tous les industriels en sous ordre. Le syndicat, pouvoir essentiellement démocratique, n'admet pas d'exclusion; vous pouvez être nommé président, ou assesseur, ou secrétaire, ou délégué, tout dépend seulement de la confiance que peut inspirer votre capacité et de l'importance de vos relations d'affaires. Moyennant une souscription de vingt-cinq ou trente francs par an vous êtes sociétaire et appelé à profiter de tous les bénéfices que je viens de vous énumérer, bénéfices qui doivent grandir et se développer par la suite, en raison du nombre et de la solidité des divers syndicats.

« Du reste, il n'y a rien de politique dans cet organisme et nous sommes assurés de l'appui et de la bienveillance de l'administration.

L'industriel aléché par les avantages qu'on fait luire à ses yeux et par l'espérance d'arriver à la haute position de membre du syndicat de la cordonnerie s'empresse de souscrire.

Multipliez le prix de la souscription par le nombre des adhérents de chaque catégorie, de chaque corps d'état, et au bout de l'année vous arrivez à un total de moyens financiers vraiment formidable.

Sur cette base solide, qui se chiffre par centaines de mille francs, les organisateurs ou exploiters, si vous aimez mieux, établissent le matériel, le personnel et le roulement d'administration des syndicats. Ils s'attribuent d'abord de beaux appointements, cinquante, soixante ou quatre-vingt mille francs, plutôt plus que moins, quia nominor leo; puis ils disposent un vaste local placé dans un quartier central, avec caisse, bureaux et salle de réunion où les divers syndicats ont la faculté de siéger, à des jours différents, pour discuter les questions et prononcer leurs sentences arbitrales.

Ce système d'organisation rappelle beaucoup celui des corporations du moyen-âge, sauf cette différence essentielle que sous l'ancien régime, pour faire partie d'un corps d'état, il fallait justifier de son savoir professionnel et subir des épreuves; aujourd'hui il suffit d'être souscripteur enrôlé.

Le tribunal de commerce finit par s'inquiéter de cette puissance rivale qui usurpait sur ses attributions, il se mit en mouvement pour réduire ses prétentions envahissantes; mais les

On a deviné le lieutenant Saint-Front. Blancménéil, en le reconnaissant, éprouva une joie indicible. Il se jeta au cou de son ami et l'embrassa avec transport.

— Ah! mon cher Paul, s'écria-t-il, quelle nuit effroyable! Je suis brisé, épuisé... Je ne peux plus me soutenir.

— Que t'est-il arrivé, mon cher Blancménéil? Tu es pâle et défilé... Allons! reprends haleine... Repose-toi sur cette pierre... En vérité je ne t'ai jamais vu ainsi.

Et Saint-Front l'obligea doucement de s'asseoir sur un banc adossé à la muraille. Blancménéil avait toujours la poitrine oppressée, la respiration sifflante; ses bourdonnements d'oreilles et ses tournoiements de tête ne cessaient pas; il avait peine à parler. Cependant Saint-Front était convaincu que cette faiblesse provenait seulement d'une fatigue excessive, et il demanda avec curiosité:

— Pour Dieu! qu'est-ce que cette masse noire que j'aperçois là par terre? On dirait...

— C'est un cadavre, répliqua Blancménéil avec explosion, un cadavre hideux qu'il m'a fallu porter... J'étais au pouvoir d'une furie, et je reviens de l'enfer.

Saint-Front crut remarquer de l'égarément dans les paroles de son camarade. Il le quitta pour aller examiner l'objet et gisant sur le pavé... après s'être assuré que c'était bien un cadavre, il revint tout troublé lui-même vers Blancménéil, qui s'appuyait sur les mains pour conserver son équilibre.

— Mais enfin que s'est-il passé? demanda-t-il; comment t'es-tu chargé de ce mort? D'où vient l'état affreux où je te vois?

— Je ne sais ce que j'ai, Saint-Front; je ressens un malaise insurmontable qui ne peut-être causé uniquement par la fatigue ou par le dégoût... Et pourtant ce n'est pas sans raison que je suis bouleversé à ce point!

Blancménéil se mit à raconter en peu de mots

syndicats, déjà fortement constitués, sous la raison solide de syndicat général de l'industrie parisienne, qui d'puis, à la faveur des événements, a franchement déployé son drapeau politique sous le nom de ligue républicaine des droits de Paris, les syndicats sigifièrent aux notables qu'ils étaient les maîtres de l'élection et qu'ils sauraient faire prévaloir leurs droits en ne laissant parvenir au tribunal de commerce que des hommes qui leur appartiendraient. Les notables furent obligés de se soumettre et de se taire pour ne pas compromettre leurs candidatures et ménager leur popularité.

D'après cet exposé, on voit que le syndicat de l'union générale ou, pour mieux dire la ligue républicaine des droits de Paris représente toutes les industries spéciales de Paris, c'est-à-dire la moitié au moins ou les deux tiers de sa population, soit 150 à 200 mille gardes nationaux régulièrement organisés et unis par la communauté d'intérêts et de passions. Vous voyez quelle puissance!

Or, cette puissance a ses idées et ses hommes d'action. Ses idées sont toutes socialistes. Ses hommes sont pris en dehors du haut commerce, de la finance, des hautes positions sociales conquises par la bourgeoisie travailluse ou les membres des sociétés savantes; ces hommes sont ces faiseurs habiles et audacieux dont nous venons d'exposer l'œuvre. Son armée se compose de cette masse de petits fabricants spéciaux pour l'article de Paris, de boutiquiers, épiciers, marchands de vin, logeurs, débitants, courtiers, agents d'affaires interlopes, directeurs de cafés chantants, marchands de contre-marchés, entrepreneurs d'agences de poules, etc., etc., population ardente, de mœurs plus que faciles, qui vit au jour le jour, qui ronge l'usure et qui dévore l'amour des jouissances et de la domination.

C'est cette population qui fournit les cadres de l'armée nationale maîtresse de Paris aujourd'hui, qui résiste au gouvernement de Versailles et prétend dicter ses lois au reste de la France. Elle est dirigée par des chefs habiles, nous l'avons vu, et peu scrupuleux sur les moyens; chefs d'autant plus dangereux qu'ils possèdent l'art de donner à leurs visées des apparences de modération, de justice et de conciliation.

Ils s'entendent momentanément avec la Société internationale, qui a fait la Commune, pour renverser l'Assemblée nationale leur ennemi commun, sauf à se disputer la suprématie après la victoire.

Et maintenant, en présence d'une hostilité manifestée de cette façon prodigieuse, est-il permis de s'aveugler davantage sur le danger social qui nous menace? Le spectre rouge est-il un vain fantôme, comme on nous le disait naguère encore?

Où en serait l'Assemblée nationale si elle avait commis la faute impardonnable d'aller à Paris? Où en serions-nous nous-mêmes gens de province? Les tentatives heureusement réprimées de Lyon, Marseille, Toulouse et Saint-Etienne ont pu nous l'apprendre. Et quand Paris sera conquis, ce qui aura lieu bientôt, nous l'espérons, croyez-vous que ce sera fini? Non, nous aurons encore à compter avec l'Internationale et les syndicats. *Caveant consules!*

Une prophétie de Proudhon.

La révolution sociale ne pourrait aboutir qu'à un immense cataclysme dont l'effet immédiat serait:

- De stériliser la terre;
D'enfermer la société dans une camisole de force;
Et, s'il était possible qu'un pareil état de choses se prolongeât seulement quelques semaines.
De faire périr par une famine inopinée trois ou quatre millions d'hommes.

sa tragique aventure. Mais si sobre de détails et si bref que fût son récit, il balbutiait et s'arrêtait parfois, comme s'il eût perdu le fil de ses idées.

— C'est réellement une histoire infernale, reprit Saint-Front d'un ton affectueux; mais puisque te voici, n'y pensons plus. Nous causerons demain, et si nous retrouvons cette infâme sorcière... Allons, ne veux-tu pas retourner chez le chanoine? Tu te reposeras un peu avant le départ de la division...

— Impossible, ami... Je sens comme un fer rouge dans la poitrine... Je ne saurais faire un pas; le vertige me gagne... Je souffre, je souffre...

— Décidément, mon cher René, de prompts secours te sont nécessaires... Puisque tu ne peux marcher, je vais t'emporter sur mes épaules, parbleu! comme tu as emporté ce malheureux inconnu.

— Non, non, ne me touche pas... Il me semble... Saint-Front, poursuivit Blancménéil avec un accent de désespoir, je comprends maintenant... je suis empoisonné! Quand cette mégère m'a versé du xéres, elle avait sans doute mis du poison d'avance dans le gobelet qu'elle m'a offert. Elle a voulu se débarrasser ainsi du dépositaire de son secret... Tout est fini pour moi!

— Empoisonné! tu rêves, mon pauvre garçon... ce serait si horrible!... Mais, bon gré, mal gré, il faut que je te transporte à notre logement.

— C'est inutile, dit Blancménéil en proie d'affreuses convulsions, je vais mourir ici... Adieu, Saint-Front, venge-moi... Cette femme m'a emmené dans un couvent, sous son ample mantille j'ai cru voir un habit de religieuse... Je te charge... Oh! mon Dieu! mon Dieu!... Saint-Front, tu écriras à mon père, tu lui diras que ma dernière pensée a été pour lui... Toi, sois heureux; tu es un ami sincère et j'aurais voulu... Que le ciel ait pitié de moi!

Il s'agita encore quelques minutes; mais on

Quand le gouvernement sera sans ressources; quand le pays sera sans production et sans commerce;

Quand Paris affamé, bloqué par les départements ne payant plus, n'expédiant pas, restera sans arrivages;

Quand les ouvriers, démoralisés par la politique des clubs et le chômage des ateliers, chercheront à vivre n'importe comment;

Quand l'Etat requerra l'argenterie et les bijoux des citoyens pour les envoyer à la Monnaie;

Quand les perquisitions domiciliaires seront l'unique mode de recouvrement des contributions;

Quand les bandes affamées parcourant le pays organiseront la maraude;

Quand le paysan, le fusil chargé, gardant sa récolte, abandonnera sa culture;

Quand la première gerbe aura été pillée, la première maison forcée, la première église profanée, la première torche allumée, la première femme violée;

Quand le premier sang aura été répandu;

Quand la première tête sera tombée;

Quand l'abomination de la désolation sera par toute la France;

Oh! alors, vous saurez ce que c'est qu'une révolution sociale. Une multitude déchaînée, armée, ivre de vengeance et de fureur; Des piques, des haches, des sabres nus, des couperets et des marteaux;

La cité morte et silencieuse; la police au foyer de famille; les opinions suspectées, les paroles écoutées, les larmes observées, les soupirs comptés, le silence épié, l'espionnage et les dénonciations;

Les requisiions inexorables, les emprunts forcés et progressifs, le papier-monnaie déprécié;

La guerre civile et l'étranger sur les frontières;

Les proconsulats impitoyables, le comité de salut public, un comité suprême au cœur d'airain;

Voilà les fruits de la révolution dite démocratique et sociale.

Je répudie de toutes mes forces le socialisme, impuissant, immoral, propre seulement à faire des dupes et des escrocs! Je le déclare, en présence de cette propagande souterraine, de ce sensualisme éhonté, de cette littérature fangeuse, de cette mendicité, de cette hébétude d'esprit et de cœur qui commence à gagner une partie des travailleurs; je suis pur des folies socialistes.

P. J. PROUDHON.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA LOIRE
DIVISIONS DE COMMUNES
EN
SECTIONS ÉLECTORALES

Saint Etienne, 22 avril 1871.
Le Préfet de la Loire,

Vu l'arrêté en date du 20 avril 1871, portant convocation des Assemblées électorales pour le renouvellement intégral des conseils municipaux;

Vu l'article 3 de la loi du 14 avril 1871;

Arrête:
Art 1er. Les communes désignées au tableau ci après sont divisées en sections électorales, dont chacune nommera le nombre de conseillers indiqués audit tableau savoir:

Table with 4 columns: Communes, sections élect., population, conseillers à élire. Rows include De l'Est (2667), Du Midi (2663), Du Nord (2954), Roanne (2926), Du faub. Mulsant (2602), Des planches (2112), Du faub. Clermont (3440).

Art 2. Les sections sont présidées, savoir: La 1re par le maire, et les autres successivement, par les adjoints dans l'ordre de leur nomination, et par les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau.

Art 3. Expédition du présent arrêté sera adressé au maire de chaque commune, chargé de le faire publier et afficher immédiatement, et d'en assurer l'exécution.

Fait en l'Hôtel de la Préfecture à Saint-Etienne, le jour, mois et an que dessus.

Le Préfet de la Loire,
Signé: Ducros.

Jeu à 4 heures, une réunion électorale, provoquée dans le but de discuter et d'arrêter les listes des candidats au conseil municipal, a eu lieu dans le jardin du théâtre.

Nous applaudissons à la pensée des honorables citoyens qui veulent faire de l'élection

n'entendait plus que des sons rauques et inarticulés. Tout son corps était soulevé par des spasmes effrayants; il semblait que la vie ne pût quitter, sans de cruelles secousses, ce corps jeune et vigoureux qui avait été destiné à de longs jours.

Saint-Front perdit la tête et il poussa de grands cris tout en soutenant Blancménéil qui agonisait dans ses bras.

Ces cris firent accourir plusieurs serenos et quelques passants.

— Un secours, du secours! disait Saint-Front hors de lui sans remarquer qu'il s'exprimait en français et que les assistants ne le comprenaient pas; on a empoisonné un officier français... Nous mettrons la ville à feu et à sang... Nous brûlerons les maisons, les couvents, les églises... Du secours donc! De l'eau!... Un médecin!...

Les assistants se regardaient d'un air ahuri; aussi bien tous les secours étaient superflus pour Blancménéil. Le malheureux jeune homme, la tête posée sur l'épaule de son camarade, venait de rendre le dernier soupir.

du 30 avril non une œuvre de parti, mais une œuvre de conciliation et de bon sens. Et, non-seulement nous ne croirons pas dénaturer cette pensée, mais il nous semble que nous lui donnerons, par un complément naturel, sa véritable portée, en ajoutant qu'il ne saurait y avoir de conciliation possible, même sur le terrain municipal, en dehors du respect que les candidats, comme les électeurs, doivent professer pour la souveraineté nationale et pour les pouvoirs régulièrement sortis de son sein.

Voici les noms des candidats sur lesquels se sont portés les suffrages des personnes présentes :

Section du Nord

- MM. Fillon, négociant. Beauchamp, propriétaire. Chaverondier (Francisque). Robelin, capitaine de la garde nationale.

Section de l'Est

- MM. Boullier, conseiller sortant. Guilloud, conseiller sortant. Miraud, conseiller sortant. Vigaud, conseiller sortant.

Section du Midi.

- MM. Chassain fils, avocat. Vindrier aîné, fabricant. Bouzy fils, mécanicien. Cartizer, liquoriste.

Section du Centre.

- MM. Fenouillet, négociant. Cherpin, avocat. Auclair, avocat. Héral, négociant.

Section des Planches.

- MM. Raffin Félix, fabricant. Augagneur Charles fils, maître charpentier. Bertrand, ingénieur.

Section du faubourg-Clermont.

- MM. Dumont, négociant. Lacour, contre-maître tisseur. Troncy, vice-président de la Société de secours mutuels. Beaujeu, lieutenant de la garde nationale. Lespinasse-Fayard, fabricant de toiles.

Section du faubourg-Mulsant.

- MM. Peillon, maire sortant. Point, négociant. Verrières, Jean-Louis propriétaire.

M. Francisque Chaverondier nous prie de porter à la connaissance des électeurs de la section du Nord, qu'il n'accepte aucune candidature au Conseil municipal.

On nous écrit de Briennon que M. Thoral Claude-Marie, maire nommé par le délégué du délégué du Sous-Préfet (M. Audiffred) fait distribuer des bulletins par le garde champêtre de la commune en même temps que les cartes d'électeurs.

Toujours comme sous l'empire !

Les assises de la Loire, pour le deuxième trimestre de 1871, s'ouvriront à Montbrison, le lundi 3 juin prochain, à neuf heures du matin, sous la présidence de M. de Lagravel, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, assisté de MM. Blanc et Dulac, juges au tribunal de Montbrison.

Par arrêté de M. le Préfet de la Loire en date du 17 avril 1871, M. Duchêne, Gustave garde-général des forêts en congé, colonel de la légion des éclaireurs de la 8<sup>e</sup> division militaire, a été délégué à l'administration de l'arrondissement de Montbrison, en remplacement de M. Aubagnan, conseiller de préfecture.

Notre compatriote M. Armand Verchère officier d'artillerie, dont la conduite a été fort remarquée pendant le siège de Belfort, vient de recevoir, avec la confirmation de son grade de capitaine, vaillamment conquis sur le champ de bataille, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Nous prions la personne qui nous a écrit au sujet de la lettre de M. Damon de nous donner ses nom et adresse. A cette condition seulement nous pourrions utiliser ses communications intéressantes.

Nous avons reçus la lettre suivante :

Monsieur, J'ai reçu hier une lettre m'invitant à me rendre à une réunion privée ayant lieu dans le jardin du Théâtre.

Absent de Roanne depuis hier deux heures du soir j'ai appris avec beaucoup d'étonnement que l'on m'avait porté comme candidat conseiller municipal dans la section du Midi.

Je vous prierais donc, Monsieur, de vouloir bien dire à tous les concitoyens qui voudraient m'honorer de leur suffrage que je les remercie sincèrement et que je les prie d'en choisir un plus digne que leur serviteur dévoué.

Léon Botz. Roanne, vendredi 28 avril, 1871.

L'Alliance républicaine n'aime pas qu'on écoute à sa porte mais se gêne peu pour envoyer des reporters aux réunions de ses adversaires. A celle de jeudi dernier on a beaucoup remarqué la présence de certains individus qui n'avaient pas été invités.

Ils ne manquent tout de même pas d'un certain toupet, ces robespierrôts-là !

Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose, telle est depuis quelque temps la ligne de conduite que semble avoir adoptée en France la presse dite démocratique, et dans notre ville, le Courrier de Roanne, un type très-réussi du jésuitisme démagogique. Nous attendons pour lui répondre en ce qui concerne notre union avec le parti Bonnichon, que cet estimable journal ait bien voulu articuler quelque fait et apporter quelque preuve à des assertions qu'il sait mensongères.

Disons tous haut ce que l'on dit tout bas.

CONSEILS A UN JEUNE ÉLECTEUR

Mon cher ami,

Tu m'as d'abord demandé pour qui il fallait voter ; je t'ai dit : nomme les plus dignes. Aujourd'hui tu m'écris pour me demander quels sont ces plus dignes.

C'est incroyable ! d'où sors-tu donc ?... Où donc as-tu vécu jusqu'ici ?...

Eh ! parbleu ! les plus dignes, tout le monde les connaît bien : ce sont les plus méritants, ceux qui font le mieux nos affaires...

N'es-tu pas démocrate ? Ne veux-tu pas qu'il n'y ait ni roi, ni pape, ni prêtre, ni religion ! Eh bien ! les plus dignes, ce sont ceux qui leur font le mieux la guerre, qui depuis longtemps ont le mieux travaillé à miner toute autorité. Nous touchons le bout : tu vois qu'il n'y en a plus guère... Courage donc... poursuivons avec acharnement et intelligence notre œuvre de démolition et ne nommons surtout que des démolisseurs.

Et comment les connaître, dis-tu ?... Mais tu n'es donc jamais allé à aucune réunion publique ? C'est là qu'on les trouve et qu'ils parlent... Tu n'as donc jamais lu nos journaux démocratiques... c'est là qu'on en parle et qu'ils font des articles, et à défaut de ces indices, je puis t'en envoyer d'autres.

Regarde ceux qui ne vont jamais à la messe ; écoute leur conversation, et nomme tous ceux qui ne veulent pas de calotins, c'est un signe infaillible.

Pour les royalistes, ne t'en inquiète guère : leur affaire est bâclée, il n'y a plus de rois... c'est la religion qui est la plus dure à tuer...

Pour moi, j'accepterais volontiers un roi si je savais qu'il voudrait nous aider à en venir à bout.

Mais il faudra bien qu'elle tombe ! Donc, nomme tous ceux que tu sais en être les ennemis. Je me défie de ceux qui ont une famille et rien qu'une femme, surtout si cette femme va à confesse ; je crains toujours qu'un tel homme fasse le plongeon et s'arrête en chemin ; j'aime beaucoup mieux un vieux garçon ou un homme qui comprend mieux le mariage... tu sais.

Il ne faut pas trop non plus qu'il soit propriétaire ou gros négociant : il aurait trop d'intérêt à éviter toute révolution. J'aime mieux voir nommer un de ces hommes qui ne tiennent en rien à l'ordre actuel des choses, sans famille, sans propriété ; ceux là sont les braves qu'il nous faut et qui ne se laissent arrêter par rien...

Es-tu quelquefois entré dans un de ces petits boudoirs à toilette ? Là, il est aisé de reconnaître ceux qu'on peut nommer : sur leur table, un livre de Voltaire ; à côté, un journal de bonne couleur ; sur la cheminée, un petit Cupidon ; tout autour de la chambre quelques beaux groupes des Amours, de Vénus et des trois Grâces.

Enfin, et c'est à ce dernier signe que je m'arrête : demande-toi si au candidat qui se présente tu voudrais bien franchement confier 50 francs de ton avoir. Si ta conviction te répond oui, ce n'est pas ton homme ; ne le lui dis pas, mais biffe-le de ta liste ; quand il s'agit de démolir, mon cher, cherche un homme qui n'ait plus rien de commun avec la conscience, car, s'il en a une, il se pourrait qu'il crût encore en Dieu.

Ton ami, CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE.

Madame de l'Espée vient de faire une noble et tous chanta répète à l'adresse que lui avaient envoyée les dames de Saint-Etienne, et qui s'était couverte en deux jours de si nombreuses signatures.

Mesdames,

Dans l'inconceivable douleur qui est venue briser ma vie, si j'avais pu éprouver quelque soulagement, vous me l'auriez apporté par votre touchante adresse et vos paroles de sympathie. Je vous remercie du sentiment de juste gratitude envers mon mari bien-aimé, que vous m'exprimez.

Sa vie était précieuse à tous ceux qui l'entouraient et dont il était la force et l'orgueil, à son père qui s'appuyait tendrement sur lui, à ses quatre petits enfants qu'il dirigeait avec sollicitude, à moi dont il était la vie, à son pays enfin, à ce petit village, à ses pauvres, à ses nombreux ouvriers dont la prospérité et le bien-être l'occupaient sans cesse.

Il a tout quitté pour aller vers vous dans ce moment de crise ; c'était pour lui un devoir de répondre à l'appel pressant qui lui était adressé, il n'a pas hésité. Il arrivait à vous plein de confiance, de bonnes et loyales intentions de conciliation, de désir de faire du bien aux classes pauvres et souffrantes moralement et matériellement. Il avait la passion du dévouement et du devoir.

Vous m'avez renvoyé un cadavre en place du cœur si chaud et si tendre dont je m'étais séparée pour vous. Ah ! mesdames, dites si réellement je puis, sans angoisses, prononcer le nom de Saint-Etienne !

Vous toutes, femmes et mères, descendez dans vos cœurs et mesurez le déchirement du mien !

Je vous demande de prier, sans vous lasser, pour le martyr dont vous m'avez envoyé les restes, pour les orphelins qui ne peuvent plus que pleurer et se souvenir, pour la veuve qui

demande à Dieu la force de pardonner et le courage de vivre.

Thérèse DUNUS DE L'ESPÉE.

Froville, 15 avril 1871.

Le Courrier de Roanne nous a promis pour aujourd'hui la publication de la « déclaration au peuple français » élaborée et publiée par la Commune de Paris. Il a ajouté qu'il adhérerait complètement au programme municipal contenu dans cette « déclaration ».

Or, voici quelques passages du jugement que M. Millière, représentant démissionnaire de la Seine, porte sur ce fait et sur les doctrines qui y sont émises :

..... Comme programme politique, la déclaration a le double inconvénient, d'une part, de ne rien ajouter aux généralités, j'allais dire aux banalités répandues dans le public sur l'objet des revendications de Paris : la consolidation de la République et l'autonomie de la Commune, et, d'autre part, de présenter des idées fausses relativement aux institutions municipales.

..... Le programme du conseil communal de Paris est parfaitement conforme à la raison, lorsqu'il reconnaît à toutes les communes les droits suivants :

« L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales, par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts.

« Le choix, par l'élection ou le concours, avec la responsabilité et le droit permanent de contrôle et de révocation, des magistrats et fonctionnaires communaux de tous ordres.

« L'administration des biens appartenant à la Commune.

« Le vote du budget communal, recettes et dépenses. »

Toutes ces choses intéressent les habitants de la commune, en tant que membres de l'association municipale et n'intéressent qu'eux. Aucune autre société, aucune autorité supérieure n'a le droit de s'y ingérer.

Mais il n'en est pas de même en ce qui concerne les droits de chaque personne à l'éducation, à la liberté, à la sécurité.

En quelque commune qu'il lui plaise d'habiter, il faut que chacun y trouve des institutions qui lui assurent le développement de ses facultés, le libre exercice de son activité et la sûreté personnelle.

Ainsi « l'enseignement, la liberté du travail, la liberté individuelle, la liberté de conscience » sont des droits que tout homme tient de la nature, que la société doit lui garantir en quelque lieu qu'il se trouve, et indépendamment des volontés ou des capacités de la commune qu'il habite.

Les institutions qui ont pour objet de procurer à chacun la jouissance de ces droits, sont des institutions nationales ; elles doivent être établies dans les communes ; selon les besoins des populations, puisque c'est dans la commune que le citoyen accomplit les fonctions de la vie, mais elles ne peuvent pas être abandonnées à la direction absolue des administrations municipales. Ce ne serait pas de la décentralisation, ce serait la désorganisation.

Le programme du conseil communal de Paris ne nous semble pas plus exact lorsqu'il touche aux rapports entre la nation et la Commune.

« Si l'est une institution nationale, c'est assurément celle de la force armée. Comment peut-on songer aujourd'hui à une « organisation de la défense urbaine » ? Cela ne se discute pas, et le manifeste de la Commune ne l'énoncerait pas si, au lieu de se placer au point de vue de Paris, il eût examiné la question en droit pour toutes les communes de France.

..... Il résulte, de tout ce qui précède, que la réorganisation municipale doit être effectuée au moyen de lois générales, formulées par les représentants de la nation.

Si l'on procédait autrement, si chaque commune pouvait, à sa guise, organiser ses institutions soit politiques, soit administratives, comme elle le jugerait convenable, il y aurait autant de systèmes que de communes, l'union de ces groupes hétérogènes serait impossible, et les habitants seraient exposés à n'y pas trouver les moyens de satisfaire aux plus impérieux de leurs besoins sociaux.

..... Ce serait désorganiser la France, détruire sa nationalité et nous faire reculer aux temps affreux du moyen âge.

Le Courrier, cette fois, ne prétendra pas que c'est la « réaction » qui parle.

L'Alliance républicaine

Nous empruntons à La Décentralisation l'article suivant qui peint une situation assez semblable à celle que nous a faite le parti radical à Roanne. Comme on le verra, il n'y a absolument que les noms à changer :

La démagogie embrigadée ses électeurs. Le quartier général de cette armée est : Le Comité central électoral de l'Alliance républicaine du Rhône. Le catéchisme que doit apprendre tout électeur est résumé en treize articles, qui deviennent la formule du mandat impératif imposé aux candidats et aux élus. C'est le Progrès qui sert de mur d'affiche.

Et ces gens-là parlent de libertés communales ! Il n'ont pas même la vraie notion d'une Commune. Ce ne sont que des Jacobins retardataires ; ils se sont choisis eux-mêmes ; ils s'installent comme un tribunal suprême et sans appel, un tribunal composé d'individus sans responsabilités. Est-il étonnant qu'après avoir ainsi régenté le suffrage universel, ils en viennent ensuite à s'insurger contre lui lorsqu'il a prononcé contre eux ?

Tout citoyen qui a le moindre sentiment d'indépendance doit refuser le programme de cette prétendue alliance républicaine.

La seule publication d'un tel programme est une atteinte à la loi. Les votes données à des candidats acceptant ces treize articles seraient de véritables votes insurrectionnels.

Le premier article porte :

« Maintien de la République par tous les moyens possibles. »

Même par l'insurrection ! Même contre le suffrage universel s'il se prononce en un autre sens !

L'article 2 dit :

« Nomination du maire et des adjoints par le conseil municipal. »

En principe, il n'y a rien là que nous n'approuvions. Mais dans l'esprit de ceux qui l'ont rédigé, cet article est un engagement demandé aux candidats de ne pas obéir à la loi sur les maires dont, pour des nécessités transitoires, l'Assemblée a concédé la nomination au pouvoir central dans les grandes villes. On demande aux électeurs d'être prêts à soutenir un conflit après le 30 avril et après l'installation du nouveau conseil municipal.

A l'article 4, nous lisons :

« La garde nationale, organisée et dirigée par le conseil municipal, sera exclusivement sous ses ordres. »

C'est tout simplement une armée que l'on veut opposer à l'armée, et la suprématie de la Commune sur l'Etat, à l'instar de Paris, que l'on tend à établir.

Voici les articles 7 et 8, qu'il suffira de signaler :

« L'enseignement sera laïque et gratuit pour tous les degrés ; il sera obligatoire pour le premier degré. Tout enseignement religieux est interdit. »

« Séparation des églises et de la commune. — Interdiction de toute manifestation religieuse en dehors des temples. »

L'article 12 consacre l'omnipotence du comité central :

« Tout candidat qui accepte le mandat communal s'engage à ne se laisser porter sur aucune autre liste que celle du comité ; et au cas où, à son insu, son nom y figurerait, plein pouvoir est donné aux membres du bureau du comité de le faire rayer. »

Le despotisme de ce Comité s'accroît encore dans l'article treizième et final :

« Tout candidat, une fois élu, devra, avant et après chaque session, et toutes les fois que les circonstances l'exigeront, se rendre auprès de son comité cantonal ou d'arrondissement et auprès du Comité central, pour y puiser des aspirations et y rendre compte de son mandat. »

Il y aurait bien des choses à noter dans les autres articles ; ce qu'on vient de lire suffit.

Electeurs démocrates, vous êtes à la merci d'une petite aristocratie tyrannique et sans capacités ; à vous de voir si vous voulez vous laisser mener par le bout du nez.

Lyonnais, vrais Lyonnais de toutes classes, vous ne pouvez avoir au une accointance avec une succursale de la Commune terroriste de Paris. Préparez vos bulletins en dehors de toutes ces influences funestes. Il ne saurait y avoir aucun trait d'union entre vous et les bandits de toutes races et de toutes langues qui ravagent Paris et préparent sa destruction.

CHARLES GARNIER.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Mariages (1).

Laurent Claudius, 22 ans, peintre-décorateur, et Albert Claudine, 27 ans, coiffeur.

Desteuque Gustave 21 ans, mécanicien, et Debiess Catherine, 20 ans, lingère.

Capdeville Jean, 24 ans, tisseur, et Contoux Françoise, 24 ans, domestique.

Robin Pierre, mécanicien, et Beuret Elisabeth, 23 ans.

Gouy Claude, 43 ans, tisseur, et Cherpin Henriette, cannetuse, 43 ans.

Chambodu Simon, 27 ans, limonadier, et Matray Marie cuisinière, 25 ans.

Couplier Jean, 30 ans, tisseur, et Claret Benoite, de videuse de coton, 18 ans.

Balouzet Louis, 49 ans, maraîcher, et Laviale Catherine, couturière, 31 ans.

Naissances (2).

Gagnon Marguerite, fille de Nicolas Gagnon, et de Colombat Françoise. — Chaurion Jeanne, fille d'André Chaurion, et de Joly Marie. — Ginet Gilbert, fils de Claude Ginet, et de Morille Geneviève. — Lasseigne Marguerite, fille de Claude Lasseigne, et de Petitmont Marie. — Burlier Benoite, fille de Gabriel Burlier, et de Jeanne Marie. — Duperret Antoinette, fille de Jean Duperret, et de Bourdon Antoinette. — Ravelli Thérèse, fille de Pierre Ravelli, et de Masset Marie. — Berthelier Claudine, fille de Jean Berthelier, et de Billard Justine. — Batignier Marie, fille de Jean Batignier, et de Lacroix Justine. — Patin Antoinette, fille de Jean Patin, et de Combe Anne. — Ressort Marie, fille de Pierre Ressort, et de Boujard Anne. — Devarenne Jean, fils de Simon Devarenne, et de Brossard Benoite. — Coudour Louis, fils d'Antoine Coudour, et de Dassaut Philomène. — Maillavin Antoinette, fille de Charles Maillavin, et de Carré Eugénie.

Deux enfants naturels.

Grenier Claudine, fille de Hugues Grenier, et de Pavy Marie. — Fonteret Philibert, fils de Jules Fonteret, et de Viel Joséphine. — Garenne Claude, fils de Claude Garenne, et de Magnin Anne. — Quenilhes Marie, fille de Jean Quenilhes, et de Bardinat Antoinette. — Robin Jeanne, fille de Antoine Robin, et de Angier Marie. — Mary Jean, fils de Arnold Mary, et de André Philiberte. Trois enfants naturels.

Décès (42).

Guerre Marie, épouse de Montaigne Jean teinturier, 34 ans. — Girard Léon, marinier, 67 ans. — Deveaux Claude, tisseur, 52 ans. — Déporte Anne, bobineuse 18 ans. — Chambosse Laurent, serrurier célibataire, 39 ans. — Linière Marie, 3 mois. — Arduin Jeanne, propriétaire, veuve de Barge Claude. — Chevalier Thomas, jardinier, 56 ans. — Enfant présenté sans vie. — Duvergier Anne, cannetuse, veuve de Baze Jean, 82 ans. — Foriat Jeanne, cannetuse, épouse de Lechère Jules, tisseur, 28 ans. — Buffard Pierre, tisseur, 61 ans. — Bardou Marius, maçon, 38 ans. — Barrat Jean, jardinier, 78 ans. — Bussière Marguerite, un an. — Verrière Antoinette, célibataire 69 ans. — Aublanc Antoinette, 3 ans. — Thibot Antoinette, 10 mois. — Périé Marie, veuve de Guillot Jean, 71 ans. — Berthier Jean, volurier, 42 ans. — Enfant présenté sans vie. — Bruches Joséphine, un mois. — Monier Julie, 7 mois. — Mugnet Louis, receveur-buraliste, 59 ans. — Desforges Catherine, deux ans. — Carriot Auguste Victor, 13 mois. — Fayard Joseph, trois ans.

Larru Marie, 7 ans. — Mottet Jean, cultivateur, 88 ans. — Donjon Jean, tisseur, 53 ans. — Décombe Jeanne, modiste, 56 ans. — Demichel Benoite, bobineuse, veuve de Pelande Cosme, 67 ans. — Remontet Claudine, bobineuse, veuve de Larret Jean, 76 ans. — Savarin Jean, 1 an. — Chavoin Victor, tisseur célibataire, 25 ans. — Ponchon Marie, repasseuse, veuve de Fruilière Louis, 47 ans. — Chanillière Agathe, 21 mois. — Pontet Catherine, bobineuse, épouse de Guttebaron Claude, 48 ans. — Legrand Hélène, propriétaire, veuve de Laurier Claude, 66 ans. — Rondot Marie, 3 mois. — Piat Antoine, menuisier, 62 ans. — Durand Pierre-Joseph, légiste, 31 ans. — Méret Claude, épicière, 41 ans.

potés ont su inculquer aux populations qu'il oppri-

maient ; Qu'il importe donc de raciner par tous les moyens

l'idée funeste de patrie ; Attendu que nos glorieux pères de 1793 nous ont

donné l'exemple en répudiant toute distinction de nationalité, et en guillotinant Anacharsis Clootz tout

comme s'il eût été français, Décrète :

Art. 1er. — Les Français ne sont admis à exercer les principales fonctions publiques, telles que celles

de ministres, généraux en chef, etc., qu'à défaut de candidats étrangers.

Art. 2. — Parmi ces derniers, ceux qui n'auront pas de patrie du tout seront préférés

Art. 3. — Une exception est faite en faveur du citoyen Eudes, ancien marchand de contre-marches,

lequel, en assassinant un pompier au poste de la Villette, seul acte de sa vie publique, a suffisamment

prouvé que tout sentiment français lui était étranger.

La Commune de Paris, Vu les services éminents rendus à la cause du peuple

par le citoyen Varlin, relieur, membre de la Commune ;

Attendu qu'il est juste que ces services soient reconnus par les représentants de Belleville ;

Décrète : Art. 1er. — Le citoyen Varlin est désormais seul

autorisé à exercer le métier de relieur. Art. 2. — Tous les livres seront reliés.

DÉCRET N° 3. La Commune de Paris, Vu les antécédents du citoyen Cluseret ;

Attendu qu'il est équitable de donner au citoyen Cluseret l'occasion de profiter des talents particuliers

dont il a fait preuve pour se préparer une retraite honorable ;

Attendu, d'autre part, que l'uniforme militaire rappelle des souvenirs de vasselage et de servilité ;

Décrète : Art. 1er. — Le citoyen Cluseret est préposé aux

équipements militaires. Art. 2. — A ce titre, il fera toutes commandes,

passera tous marchés, fournira toutes fournitures, paiera et touchera toutes sommes d'argent, le tout

sans conseil et sans contrôle, dans le libre exercice de la souveraineté populaire, qu'il représente.

Art. 3. — Les soldats de la Commune de Paris ne seront pas équipés.

DÉCRET N° 4. La Commune de Paris, Attendu qu'il est urgent pour le gouvernement

de Paris d'organiser une police secrète, chargée de démasquer les traitres et de dénoncer les suspects ;

Attendu que l'organisation de cette police serait longue et par là même stérile si la Commune de Paris ne

se décidait à utiliser les habiles policiers formés par l'empire déchu ;

Attendu d'ailleurs que l'empire déchu et la Commune de Paris n'ont en ce moment qu'un seul et même in-

terêt, celui de renverser l'infâme gouvernement de Versailles ;

Attendu que le citoyen Vermorel, ancien élève du Sr Emile de Girardin, familier du Sr Clément Duvernois, rédacteur du Courrier français dont le timbre était

payé par l'ex-empereur, a fait sous l'apprentissage dont il consent à mettre les fruits au service de la commune ;

Décrète : Art. 1er. — Le citoyen Vermorel a bien mérité de la

patrie. Art. 2. — Le citoyen Vermorel est chargé de pour-

voir, de concert avec le citoyen Raoul Rigault, à la sûreté de la Commune de Paris. Il est seul chargé de l'ad-

ministration des fonds secrets. DÉCRET N° 5. La Commune de Paris,

Décrète : Art. 1er. — Les faux billets de banque sont les seuls

dont la circulation soit désormais autorisée. Art. 2. — Le citoyen Dombrowski est chargé de la

confection et de l'émission des faux billets de banque. Art. 3. — En attendant qu'il ait confectionné de faux

billets de banque français, le citoyen Dombrowski est autorisé à mettre en circulation les faux billets russes

qui ont pu rester entre ses mains après la saisie effectuée chez lui par l'empire déchu.

Art. 4. — Le cours des billets émis par le citoyen Dombrowski est forcé.

DÉCRET N° 6. La Commune de Paris, Décrète :

Art. 1er. — Les biens des riches appartiennent à la nation. Art. 2. — Les seuls représentants de la nation sont

les membres de la Commune de Paris. Pour copie conforme : FRANK

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES DISCOURS DE M. THIERS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE Versailles, 27 avril, 8 h. 45 soir.

« Je ne crois pas que le rôle de nouvelle liste convienne à un gouvernement, mais, à

la veille des élections municipales, je veux éclairer le pays sur la situation. Elle est doulou-

reuse, puisque le sang français coule, mais consolante aussi car elle permet d'entrevoir le

dénouement et montre que chacun fait son devoir, l'armée surtout qui est la garantie du

salut du pays. « La première tâche du gouvernement était

de constituer une armée. Le gouvernement n'a pas perdu une minute. C'est une grande et

forte armée ayant le sentiment du devoir et puissante par le choix de ses chefs.

« Nous ne nous sommes adressés à aucun parti, mais à tous les hommes loyaux et patriotes,

à ces hommes qui, mieux dirigés, auraient conduit la France à la victoire. Nous avons appelé au commandement en chef l'homme

de guerre illustre que, de nos jours, nous pouvons nommer le chevalier sans peur et sans reproches.

« L'armée fera son devoir et la loi triomphera par elle.

« Je ne puis, sans indiscrétion, dévoiler les opérations militaires, mais je puis dire sans être indiscret

que les opérations du commandement en chef sont complètes et prises avec la plus profonde réflexion. Je me borne à

fournir aux chefs les moyens de vaincre, eux décident de l'emploi de ces moyens.

« Les opérations de l'investissement ont occupé plusieurs jours. Maintenant l'investissement

est complet, et les opérations actives ont déjà commencé.

« Devant le fort d'Issy notre artillerie, quoique combattant une artillerie formidable, a éteint

le feu du fort. La position des Moulineaux a été enlevée.

« Il serait téméraire de préjuger maintenant le temps nécessaire pour amener la pacification.

« Exprimant alors la douleur que lui cause cette guerre impie, M. Thiers ajoute :

« Nous ne sommes pas les auteurs de cette lutte, nous n'attaquons pas, nous nous défendons,

nous défendons l'ordre public et les lois. « On nous parle de conciliation, mais nous

aussi nous voulons la conciliation. Personnellement je ferai tous les sacrifices. Nous voulons

sauver la liberté contre le despotisme sans mandat et les écrits inspirés par une licence effrénée :

« L'Assemblée n'a aucune arrière pensée contre la République. L'Assemblée l'a respectée

comme un fait accompli en face duquel elle s'est trouvée. Elle ne fait aucun effort ni com-

plot contre la République et poursuit la mission qu'elle a acceptée de réorganiser le pays.

« Relativement à la nécessité qu'il y a de se montrer clément, je répète que notre rigueur

tombera quand les ames tomberont. Nous n'exceptons que les criminels peu nombreux qui

sont causes de tant de malheurs. » M. Thiers ajoute :

« Ai-je besoin de m'interroger moi-même quand je donne des ordres non pas cruels, mais

des ordres commandés par l'état de guerre ; ai-je besoin de vous interroger pour savoir si le

droit est de mon côté ( Interruptions ).

« Ecoutez-moi, poursuit M. Thiers, je donne de tels ordres avec douleur, mais est-il un

jour où le droit ait été plus évident qu'aujourd'hui.

« Ce que je dis on le sait à Paris où les abstentions dans les dernières élections prouvent

l'isolement des insurgés, tandis que la France entière est avec nous et avec vous qui êtes la

libre expression de son suffrage. » M. Thiers insiste sur les idées libérales de

l'Assemblée qu'il proclame plus libérale que lui-même combattant ensuite les idées absurdes

de la Commune qui détruiraient l'unité française, M. Thiers ajoute :

« C'est notre rôle à nous de concilier l'unité avec la liberté. » HAVAS

Tout le monde a entendu parler des événements plus ou moins graves, arbitraire administratif et tentatives

démagogiques, dont Lyon a été le théâtre pendant six mois surtout, c'est-à-dire tout le temps que le drapeau

rouge a flotté sur l'Hôtel-de-Ville. C'est l'histoire de ces six mois qu'on trouve renfermée

dans l'ouvrage intitulé : Six mois de drapeau rouge à Lyon, (in-18 Jésus, 1 fr. 50) que la librairie Josserrand,

place Bellecour, 3, vient d'édition. Ecrites avec verve et fidélité, ces lignes forment une

page d'histoire que chacun voudra posséder.

A LOUER 4 Pièces au Rez-de-Chaussée

S'adresser à M. GONSSOLLIN, aux Promenades. 56

MERCURIALE dernier marché

Table with 4 columns: Item, Lapalisse, Roanne, Charlieu, Montbrison. Rows include Froment 1er q., id. 2e qual., id. 3e qual., Seigle 1er qual., id. 2e qual., id. 3e qual., Orge, double-décaître, Avoine, Haricots, Farine 1er q., id. 2e q., id. 3e q., Pain blanc, id. bis, id. de ménage, Foin, Paille, Œufs, Beurre.

Pour tous les articles signés et non signés : Le rédacteur en chef, gérant responsable. E. MARION.

EN VENTE Chez tous les Libraires, dans les Gares et à la librairie JOSSERAND, 3, place Bellecour, à Lyon.

SIX MOIS DE DRAPEAU ROUGE

A LYON Un joli volume in-18 Jésus. — Prix : 1 fr. 80 c. franco.

Cet ouvrage, plein d'actualité, retrace tous les événements importants qui se sont succédé à Lyon du 4 septembre 1870 au 4 mars 1871. Les actes des autorités comme ceux de la démagogie trouvent leur place dans cet écrit.

L'auteur a étudié les uns et les autres, notant jour par jour ses impressions.

Failite Chambodut

MM. Les créanciers de la failite du sieur Chambodut, décédé, marchand drapier à Roanne sont convoqués à se réunir le mercredi dix mai prochain à dix heures du matin, au greffe du tribunal de commerce de Roanne, pour entendre le compte des syndics, les propositions de la famille du failli, consentir à un concordat, sinon assister à un contrat-d'union.

Failite Dévarenne

MM. Les créanciers de la failite du sieur Dévarenne, décédé, teinturier à Roanne sont convoqués à se réunir le jeudi quatre mai prochain, à dix heures du matin, au greffe du tribunal de commerce de Roanne, pour entendre le compte des syndics, les propositions de la famille du failli, consentir à un concordat, sinon à assister à un contrat-d'union.

Roanne, le 29 avril 1871. POTHIER, greffier.

LA DÉCENTRALISATION JOURNAL QUOTIDIEN DE LYON

Bureaux : rue Impériale, 43, à Lyon

PRIX DE L'ABONNEMENT : Pour LYON: Un an, 44 fr. ; — Six mois, 22 fr. ; — Trois mois, 12 fr.

Pour le RHONE: Un an, 48 fr. ; — Six mois, 24 fr. ; — Trois mois, 13 fr.

Hors le DÉPARTEMENT: Un an, 52 fr. ; — Six mois, 27 fr. ; — Trois mois, 15 fr.

Pour l'Etranger, les frais de poste en plus. 16

A VENDRE UNE MACHINE A VAPEUR VERTICALE

De la force d'un cheval BONNES CONDITIONS

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Le sieur Gravillon, rue des Bourrassières, 32, a la commission des vins de Narbonne.

1er choix Narbonne, à 20 fr. l'hectolitre.

2e choix id. à 18 id.

1er choix Montagne, 16 id.

2e choix id. 14 id.

Pris net à Narbonne. 64

A VENDRE

Avoines, Foins et Pailles

S'adresser à M. GRIVOLAT, magasin Limousin, à Roanne. 6

A LOUER DESUITE

Rue du Collège, n° 8 Appartements & Dépendances

AUX 1er ET 2e ÉTAGES ET UNE ÉCURIE 62

A Louer de Suite

OU A VENDRE UNE MAISON

Située à l'angle de la rue St-Jean et de la rue de la Berche.

Comprenant un vaste magasin, ayant servi de café et de nombreux appartements.

S'adresser à M. RAFFIN, propriétaire. 45

A VENDRE

OU A LOUER DE SUITE

AUBERGE DE LA TREILLE

Rue des Planches, 45

A ROANNE

Avec Cour, Remise, Ecurie, Jardin, et pouvant servir à différents commerces

Pour les renseignements, s'adresser à M. SUBRIN (Petrus).

LE LUNDI, PREMIER MAI

Il sera procédé, au domicile de monsieur BLANC, économe des hospices de Montbrison.

A la Vente

par adjudication, à l'extinction des feux de QUATRE CENTS PIEDS D'ARBRES

ESSENCE CHÊNE, et SEPT MILLE BUTTES

ESSENCE PIN

Ainsi que d'une certaine quantité de TRAVERSES EN CHÊNE

Le tout situé sur les communes de Mornand et de Chambon.

S'adresser, pour renseignements, au dit M. Blanc, rue Tupinerie à Montbrison. 50

HISTOIRE POPULAIRE ILLUSTRÉE DE LA GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE (1870—1871)

AVEC UNE MAGNIFIQUE PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

L'Histoire populaire illustrée de la guerre Franco-Prussienne est destinée à tous, et paraît à partir du 25 août 1870, par livraisons hebdomadaires de 8 pages, grand in-4°, illustrées d'une ou plusieurs gravures, texte sur deux colonnes. — L'ouvrage commencera par une esquisse rapide et exacte de l'histoire de la Prusse, des mœurs et coutumes de ses habitants, et retracera ensuite les causes de la guerre actuelle ; les faits accomplis et ceux à accomplir, combats, biographies des principaux personnages, descriptions, correspondances, négociations, documents historiques et diplomatiques, etc. — L'abonnement à la 1re série, composée de 25 livraisons, formera un beau volume illustré, de près de 225 pages. — La rédaction est confiée à une réunion d'écrivains les plus distingués de la Presse Française. — Les gravures seront dues à nos meilleurs artistes. — Pour avoir droit à un abonnement à la 1re série de l'Histoire populaire illustrée de la guerre Franco-Prussienne, et recevoir de suite et franco, à titre de Prime exceptionnelle et gratuite : Une

magnifique carte du théâtre de la Guerre, dressée par Dufour, gravée sur acier et colorée, de 77 cent. sur 53, permettant de suivre jour par jour les opérations militaires, à adresser immédiatement, pour la France, 5 fr. en mandats ou timbres-poste, et, pour l'étranger, 7 fr. en mandats de poste, coupons ou valeurs sur Paris, à M. MARLEE, éditeur, 39, rue Trézel, Paris. Chaque série sera composée de 25 livraisons, avec une prime nouvelle, et à partir de la 10e livraison de la 1re série, il sera, si les besoins l'exigent, publié 2 livraisons par semaine. — On tient à la disposition des souscripteurs les photographies des maréchaux, généraux, et autres officiers supérieurs de l'armée, moyennant 50 cent. par chaque portrait demandé, l'envoi en sera fait immédiatement et franco. — Il sera versé chaque jour à la Mairie du 17e arrondissement, 25 cent. par souscription, au profit de la Société patriotique instituée pour venir en aide aux Blessés de terre et de mer.